

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 13 février 2017 modifiant l'arrêté du 12 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur

NOR : AFSZ1730071A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu le décret n° 2015-1880 du 30 décembre 2015 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 9 novembre 2016,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommée membre du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur :

1° Représentants des collectivités territoriales :

a) Au titre du I (3°, b) de l'article D. 1432-15 : Mme Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, suppléante, désignée par l'Assemblée des départements de France.

Article 2

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 13 février 2017.

Pour la ministre et par délégation :
*Le secrétaire général des ministères
chargés des affaires sociales,*
P. RICORDEAU